

Bienvenue en 2^e année



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Département informatique

Secrétariat : Gwendoline Lugnier

Direction du département : Fabienne Jort

Direction études 1^{re} année : Jean-François Anne

Direction études 2^e année : Sylvian Delhoumi

Responsable des stages : Pierrick Meignen

Responsable des emplois du temps : Albrecht Zimmermann

Responsable des SAÉ 3 et 4 : Laurent Jeanpierre

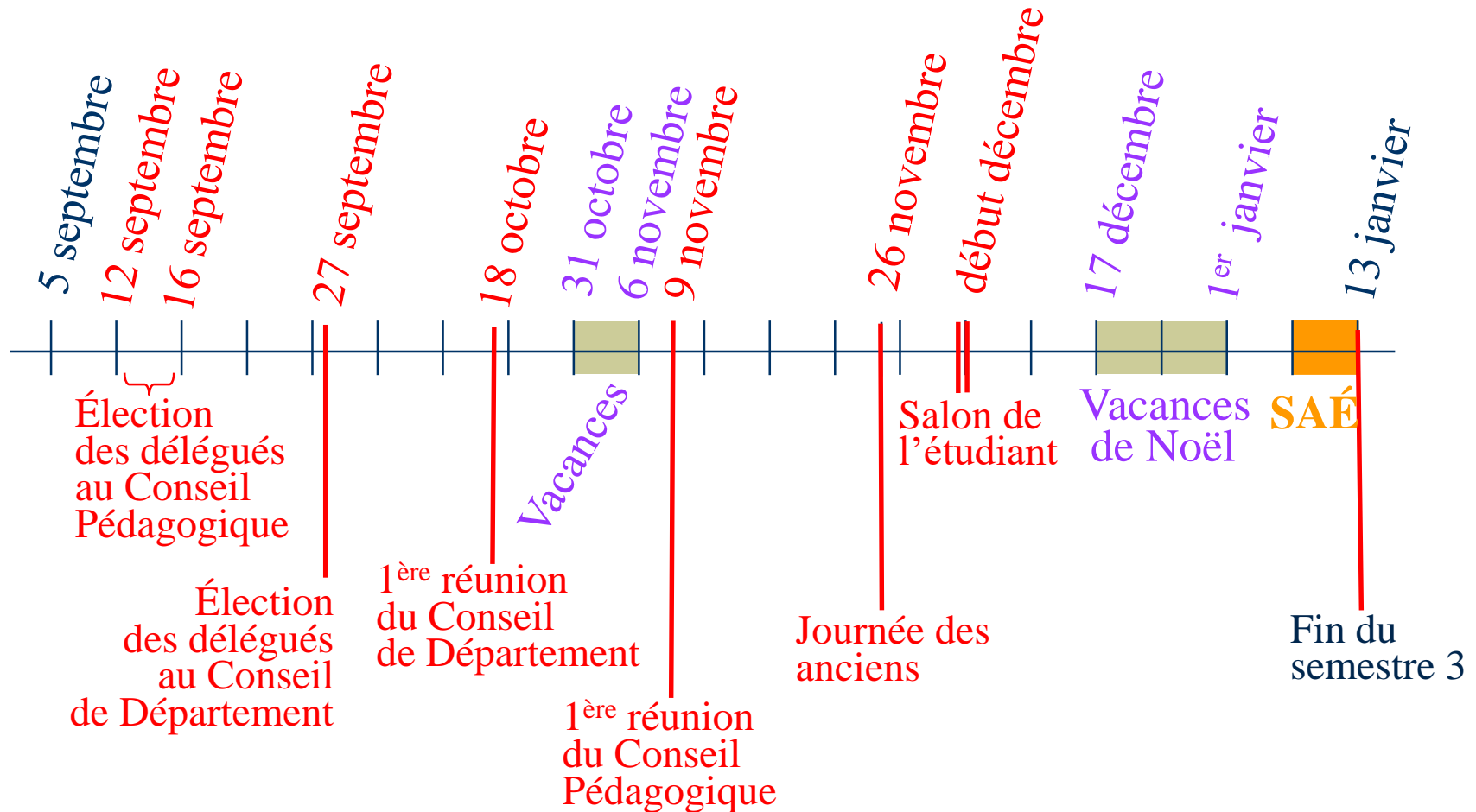
2^e année du BUT informatique

- ◆ Semestre 3 : 16 semaines
 - du 5 septembre au 28 octobre (8 semaines)
 - du 7 novembre au 16 décembre (6 semaines)
 - du 2 janvier au 13 janvier (2 semaines)

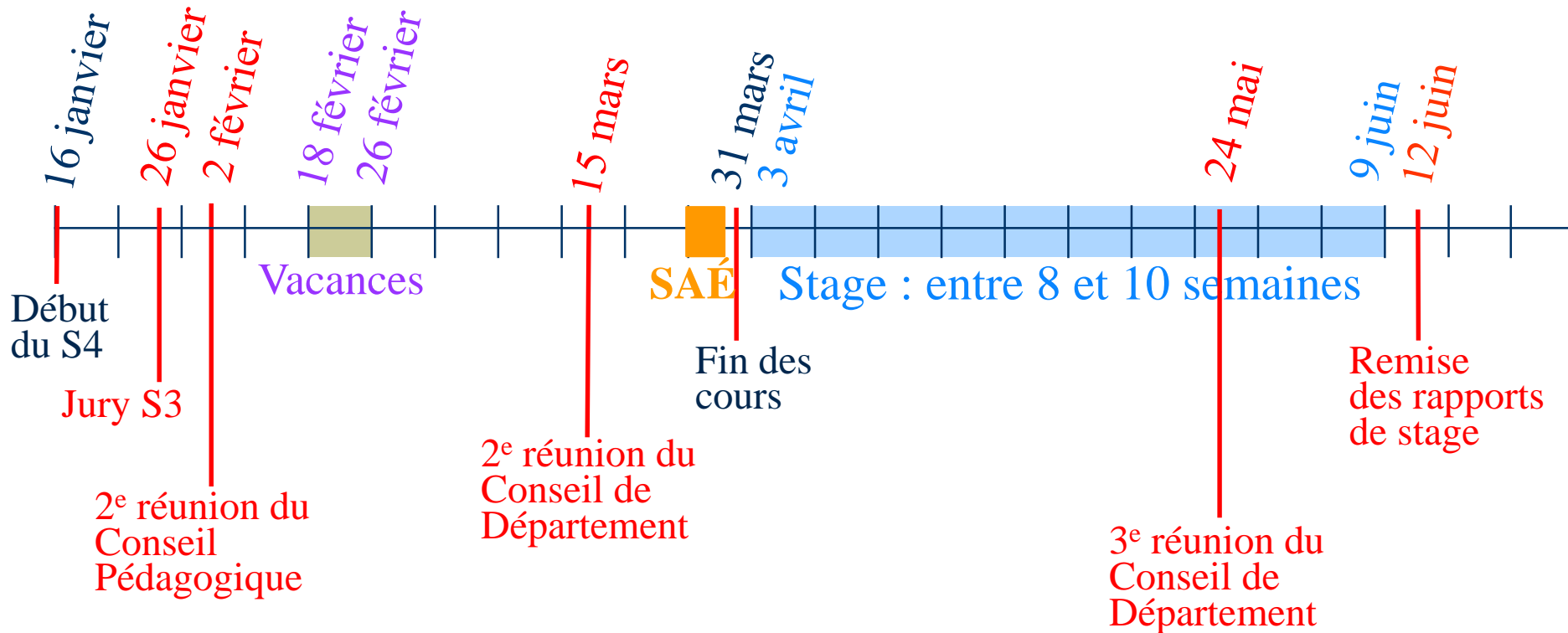
2^e année du BUT informatique

- ◆ Semestre 4 : 10 semaines + 8-10 semaines de stage
 - du 16 janvier au 17 février (5 semaines)
 - du 27 février au 31 mars (5 semaines)
 - entre le 3 avril et le 9 juin (8-10 semaines de stage)

Calendrier du semestre 3



Calendrier du semestre 4



Compétences du semestre 3

Code élément	Libellé élément	Coefficient par UE (%)					
SEMESTRE 3		UE3.1	UE3.2	UE3.3	UE3.4	UE3.5	UE3.6
R3.01	Développement web	15	5	5	10		
R3.02	Développement efficace	10	13				
R3.03	Analyse	12	5			10	
R3.04	Qualité de développement	15				8	5
R3.05	Programmation système			22			
R3.06	Architecture des réseaux		5	18			
R3.07	SQL dans un langage de programmation				25		
R3.08	Probabilités		17		5		
R3.09	Cryptographie et sécurité		10	10	5		
R3.10	Management des systèmes d'information				10	18	16
R3.11	Droit des contrats et du numérique	8			5	10	
R3.12	Anglais		5	5		7	8
R3.13	Communication professionnelle					7	16
R3.14	Projet personnel et professionnel						15
Pôle SAÉ							
SAÉ 3.Real.01	Développement d'une application	40	40	40	40	40	40
Crédits ECTS de l'UE :		5	5	5	5	5	5

Les SAÉ

◆ Semestre 3

- 1 SAÉ : Développement d'une application
- Durée : 5 jours, les 9-10-11-12-13/1/2023
- 1 jour d'analyse (modèles de données, IHM, architecture logicielle)
- 3,5 jours de développement
- 0,5 jour de soutenance
- Évaluation de la SAE : 1 note individuelle par compétence (= 6 notes) pour 66,7% + 1 note de projet de groupe pour 33,3%



Les SAÉ

- ◆ Semestre 4

- 1 SAÉ : Développement d'une application complexe
- Durée : 3 jours, les 27-28-29/3/2023

Le stage

- ◆ Début : le 3 avril 2023
- ◆ Durée : de 8 à 10 semaines
- ◆ Vous n'obtiendrez pas de gratification pour un stage de moins de 10 semaines
- ◆ Nombre de semaines de stage en BUT : 24
 - 8 à 10 semaines en BUT2 et 14 à 16 semaines en BUT3
 - donc si vous faites 10 semaines de stage en BUT2, vous devrez faire 14 semaines en BUT3

Stage + SAÉ S4 + Portfolio S4

- ◆ Stage : 40%
 - ◆ SAÉ S4 : 15%
 - ◆ Portfolio S4 : 5%
- total : 60% du S4

Assiduité

- ◆ L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, examens, stage en entreprise ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études.
- Émargement sur feuille de présence

Assiduité suite

- ◆ Toute absence doit être signalée par courriel dans les plus brefs délais au Directeur des études ainsi qu'aux enseignants concernés.
- ◆ Pour déclarer une absence et la justifier, le **formulaire de déclaration d'absence** doit être complété et envoyé par courriel au Directeur des études **accompagné du justificatif officiel**, **au plus tard dans les trois jours ouvrés à partir de la date du début de l'absence.**

Assiduité suite

- ◆ Passé ce délai, aucune justification ne peut être acceptée et l'absence sera considérée comme non justifiée.
- ◆ Rappel : un malus de 0,05 point est appliqué sur l'ensemble des UE du semestre concerné pour toute absence injustifiée constatée dans un élément pédagogique.

Absence à un contrôle

- ◆ Deux cas sont possibles :
 - L'absence est justifiée : il appartient à l'étudiant ayant été absent de solliciter de la part de l'enseignant concerné un rattrapage. Une épreuve de rattrapage sera proposée préférentiellement. En cas d'impossibilité, la note ABJ (absence justifiée) est reportée.
 - L'absence est injustifiée : la note ABI (absence injustifiée) est reportée. Elle correspond à un zéro dans le calcul des résultats du semestre.

Motifs valables d'absence

- ◆ maladie avec certificat médical original ;
- ◆ maternité et mariage avec justificatif ;
- ◆ décès d'un parent proche avec acte officiel ;
- ◆ convocation officielle avec justificatif ;
- ◆ autres motifs validés par le Directeur des études ou *in fine* la Responsable du département.

Cas des étudiants n'ayant pas validé une UE en 1^{re} année

- ◆ Les étudiant(e)s n'ayant pas validé une UE en 1^{re} année (moyenne < 10) doivent obtenir au minimum 10/20 dans cette UE en 2^e année pour la valider définitivement.

TD1 provisoire

1	M. ANGOT	Alexandre	13	M. LAUNAY	Samuel
2	M. CAILLY	Bastien	14	M. LEBRASSEUR	Thibaud
3	M. CAILLY	Clément	15	M. LEROY	Damien
4	Mme DENNETIERE	Célia	16	M. MORIO	Elias
5	M. DESMONTS	Arthur	17	M. PEREIRA	Théo
6	M. DESQUESNES	Sacha	18	Mme PICHON	Enola
7	M. FOUQUET	Victor	19	M. PLISSONNIER	Benoît
8	Mme GOMOND	Olivia	20	Mme QUERNE	Iona
9	Mme GORLAS	Faustine	21	M. TOLLEMER	Hélie
10	Mme HAMEL	Eva-Marie			
11	M. LALLIER	Kévin			
12	M. LANGLOIS	Gaëtan			

TD2 provisoire

1	M. BELLAN	Tristan	12	Mme LE BRETON	Tais
2	M. BOUCHAUD	Hugo	13	M. LE COUPANEC	Hugo
3	M. CHERUEL	Baptiste	14	M. LEBIEZ	Théo
4	M. CLÉRICE	Antoine	15	M. LESIEUR	Romain
5	M. CUREAU	Baptiste	16	M. LEVIEUX	Tristan
6	M. DUVAL	Théo	17	M. MÉGARD	Mylan
7	M. EPPELÉ	Ferdinand	18	M. MEREL	Damien
8	M. FEDORAWIEZ	Thomas	19	M. ORDONNAUD	Mathieu
9	M. GUILLOUET	Adam	20	M. PLANTAIS	Thomas
10	M. HARNOIS	Léo	21	M. TOITOT	Pierre
11	M. HELLUY	Hugo	22	M. VASSE	Samy

TD3 provisoire

1	M. BRIZE	Maël	12	M. MARTIN	Hugo
2	M. BUKIN	Augustin	13	Mme POTTIER	Eva
3	M. CAUCHON	Mahé	14	M. SEVAUX	Clément
4	Mme COUËFFIN	Louise	15	M. TESSON	Teiva
5	M. GONTIER-DURAND	Victorien			
6	Mme GUERNINE	Thanina			
7	M. GUILLOT	Valentin			
8	M. LECOUVREUR	Romain			
9	M. LECROISEY	Jean-Victor			
10	M. LEVEQUE	Luc			
11	M. MAFILLE	Léo			



Questions

